



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 15 septembre 2022 (18h30)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 55
En exercice	: 55
Membres suppléants	: 23
Présents	: 37
Votants	: 48
Convocation et affichage	: 08/09/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christophe DELORD

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Damien BAYLE (pouvoir à Christelle ETIENNE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Clément CHAPEL (pouvoir à Danielle MAGAND), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Sylvette DAVID), Yves FRAYSSE (pouvoir à Laurent TORGUE), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE.

CC-2022-318 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - REGIE DE L'EAU - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2021

Rapporteur : Monsieur Denis HONORE

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités territoriales de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

En application de la Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 modifie le contenu de ce rapport à compter de l'exercice 2008 en y introduisant des indicateurs de performances. Ainsi, le rapport annuel est un document réglementaire, qui doit dans un premier temps permettre l'information au public sur la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performance et dans un deuxième temps permettre, à compter de 2008, l'alimentation d'un observatoire national de l'eau.

Ce rapport doit être présenté dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre de chaque année.

Il est précisé que les documents annexés qui vous sont présentés aujourd'hui concernent l'année 2021, troisième année d'exploitation de la régie intercommunale d'eau d'Annonay Rhône Agglo créée au 1er janvier 2019.

Ce rapport doit être, ainsi que le rapport technique et financier du prestataire, tenu à disposition du public et transmis au représentant de l'Etat dans le Département dans les quinze jours suivant la présentation devant le Conseil Communautaire. Les éléments du rapport doivent renseigner le système national d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).

VU l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 2 mai 2007 modifié par arrêté du 2 décembre 2013, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

VU le rapport ci-joint,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 19/09/22
Affiché le : 20/09/22
Transmis en sous-préfecture le : 19/09/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220915-34788-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET